

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019 A 20H30 A VILLARD.

Sur convocation en date du 08 octobre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 14 octobre 2019 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

Présents :

Mmes. Jacqueline ROCH, Marielle DURET, Chantal BRIGHAM, Martine NOVEL, Evelyne VIGUIER.

MM. Pierrick DUFOURD, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Marc BRON, Patrick SAILLET, Jean-Pierre DELAVOET, Pierre BONNET, MOUCHET Denis.

Absents excusés : BOVET Evelyne, Jean-François CHARRIERE, Fabienne SCHERRER, Luc NICOLAS, Jean-François BOSSON.

Pouvoirs :

- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Chantal BRIGHAM
- Fabienne SCHERRER donne procuration à Jean-Paul MUSARD.

Secrétaire de séance : Pierrick DUFOURD

Le quorum étant atteint, M DUPRAZ Yves déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour sur l'accueil d'une classe de maternelle au sein de l'école de Villard. Le Conseil Communautaire donne son accord à l'unanimité.

I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2019.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 16 septembre 2019 et les deux remarques de Chantal BRIGHAM et Gérard SALAMON seront intégrées.

II. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Pierrick DUFOURD est nommé secrétaire de séance.

III. INTERVENTION D'INITIATIVE GENEVOIS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT.

Monsieur Bryon, Président et Madame Massonnet présentent l'association Initiative Genevois en quelques mots. Il explique qu'Initiative Genevois repose essentiellement sur le bénévolat puisqu'il y a seulement 3 chargés de mission rémunérés, le reste des membres étant bénévoles.



Initiative Genevois fait partie du réseau Initiative France. Il y a 217 plateformes en France qui se répartissent le territoire ce qui donne un maillage très complet à l'échelle de la France.

Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par l'association est de 92% sur pour Initiative Genevois ce qui est nettement supérieur aux statistiques nationales. Cela s'explique par la structuration de l'association qui apporte beaucoup de soin au tri des dossiers et au suivi des entrepreneurs aidés. Il y a un comité de validation composé de membres en activité ou à la retraite. L'association propose des prêts d'honneurs à taux 0 % aux créateurs d'entreprise ainsi qu'un accompagnement personnalisé sous condition qu'un prêt bancaire ait été conclu pour le projet de création d'entreprise. Chaque mois, Initiative Genevois demande un état de la trésorerie aux entrepreneurs afin de maintenir une veille permanente. Un parrain ainsi qu'une « task force » volent au secours de l'entrepreneur en cas de signal alarmant.

Il y a 130 experts bénévoles sur la plateforme. Monsieur Bryon en profite pour rappeler que toutes les bonnes volontés sont bienvenues. Ces experts, avec des domaines d'attribution, peuvent apporter leurs conseils au niveau financier, comptable et stratégique.

Pierre BONNET demande à Monsieur Bryon si en cas de problème l'association est caution pour l'entreprise. Il est possible d'enclencher une garantie BPI s'il y a une liquidation judiciaire selon Amandine Massonnet. Il s'agit de prêt à titre personnel et non à une société. Les entrepreneurs sont tenus de rembourser leur prêt car il s'agit d'un prêt personnel. Marc BRON demande si l'association effectue du conseil sans prêt. Monsieur Bryon dit que non car la condition est qu'il y ait un prêt bancaire en même temps. Et puis rare sont les personnes qui refusent un prêt à taux zéro. Cela permet parfois de financer certains points négligés dans le plan de financement (ex la communication).

Etre parrain, c'est accompagner un porteur de projet, c'est être bénévole. Les parrains choisissent leur capacité d'engagement. 1h par mois, 2h par mois...

Concernant le financement de la plateforme, il y a un fond de prêt (pour les prêts d'honneur) et un fond de fonctionnement (pour les salaires). Les activités sont financées par un fond social européen, la Région et des partenaires publics-privés.

Le siège d'Initiative Genevois se situe au sein des locaux de la MED à Annemasse.

Pour la CCVV, il est prévu d'aider à hauteur de 1000€ par projet et soit maximum 3 projets par année soit 3000€.

IV. ECOLE MATERNELLE DE VILLARD

Pierrick DUFOURD rappelle au Conseil Communautaire que la commune de Villard, et le RPI Villard/Burdignin a décidé d'accepter une classe de maternelle de MS/GS au sein du groupe scolaire afin de soulager l'école maternelle de Boège. L'inspectrice avait au mois de juin proposé cette solution.

Au mois de juin, il avait été convenu que la commune de Burdignin accueillerait cette classe car elle disposait d'un local pour l'accueillir. Cependant, le local proposé ne correspondait pas aux critères de taille pour l'accueil de jeunes enfants, ainsi le RPI a été dans l'obligation de louer un algéco en urgence pour la rentrée scolaire.

Considérant que la commune de Villard a rendu service à la CCVV en acceptant de soulager les classes de maternelles,

Pierrick DUFOURD demande une participation financière de la CCVV pour financer l'algéco qui a été installé sur la commune de Villard.



Pierrick informe également les élus qu'en cas de refus de participation financière de la CCVV, il se verra contraint l'année prochaine de refuser l'accueil de cette classe.

Il convient de rappeler que l'éducation nationale fait la moyenne des élèves de maternelle sur l'ensemble de la Vallée Verte pour décider d'une création de classe ou non. Evelyne VIGUIER, rappelle que, vu les effectifs, nous n'aurions certainement pas de création de classe

L'algéco doit être provisoire, il faut envisager une autre solution plus pérenne selon Evelyne VIGUIER.

Il faut réfléchir à la création de classe, mais où ?

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se positionner sur le financement de l'algéco par la CCVV.

Décision : Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

POUR : 18 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Accepte de financer la location de l'algéco situé sur la commune de Burdignin sous réserve que la somme soit prévue au budget 2020.

Autorise le Président à signer tous les documents administratifs, et tous les mandats qui interviendront.

V. NOUVEAUX LOCAUX

1. Plans

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, les élus ont demandés à Pierre BAJULAZ, l'architecte en charge du projet, d'étudier et transmettre de nouveaux plans intégrant les propositions effectuées lors de la réunion du 16 septembre 2019 (déplacement de la cage d'ascenseur pour optimiser l'espace, aménagement d'un grand appartement au dernier étage, etc.). Plusieurs échanges ont permis d'aboutir à la version de plans présentés ce soir.

Monsieur Marc BRON estime que ça n'est pas souhaitable d'avoir un bureau d'accueil avec plusieurs collaborateurs dans le même bureau car cela nuit à la productivité des agents. M. Gérard SALAMON partage son inquiétude. Madame Marielle DURET alerte également sur le choix de l'option « open space » car cela apporte beaucoup d'inconfort pour les employés (bruit, concentration). M. Le Président répond que c'était une volonté des agents d'accueil de la CCVV de se regrouper dans un bureau pour faciliter l'accès aux usagers qui sont actuellement très désorientés avec la configuration actuelle des locaux. En effet, les personnes ne savent jamais à quelle porte se présenter et les périodes de vacances jettent encore plus le trouble.

Madame Martine NOVEL estime que la cuisine est trop grande pour les employés du bureau. M. Le Président répond que dans le cadre d'une réhabilitation on ne choisit pas les surfaces, on s'adapte. Il y a des volumes existants auxquels on donne une attribution qui correspond le mieux à l'usage, à la distribution des pièces et aux circulations.

Décision : Le Conseil Communautaire, après en avoir voté et délibéré,

POUR : 18 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1



Valide les nouveaux plans à l'unanimité

2. Lancement du marché de travaux

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 01 juillet et du 16 septembre 2019, le Conseil Communautaire avait demandé de pouvoir consulter les plans avant de se prononcer sur le lancement du marché de travaux.

Considérant que Monsieur BAJULAZ a présenté de nouveaux plans en prenant en compte les remarques effectuées par les élus.

Considérant que le chiffrage est quasiment identique à celui de 2016, soit un montant de 670 074,68€ HT composé de la manière suivante :

- Aménagement partiel du 1^{er} étage : 65 863, 68€
- Réaménagement de l'appartement au 2^{ème} étage : 143 000€
- Réfection complète de la toiture y compris zinguerie et couverture : 65 000€
- Montant de l'estimation du RDC « Bureaux CCVV » : 396 211€

Décision : Le Conseil Communautaire, après en avoir voté et délibéré,

POUR : 18 (dont deux pouvoirs)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Valide les nouveaux plans à l'unanimité et donne son accord pour lancer le marché de travaux le plus rapidement possible, et autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents administratifs qui interviendront.

VI. LE POINT SUR LE PERSONNEL

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, les élus avaient été informés du départ de deux agents qui travaillent au sein de la médiathèque dont la Directrice. A ce jour, les entretiens pour remplacer les deux agents ont eu lieu et les deux candidates retenues sont : Mademoiselle POLLET qui débutera mardi 15 octobre et Madame PIZZICARA qui débutera le 12 novembre prochain.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1. SYMAGEV

La Communauté de Communes a reçu un courrier du SYMAGEV en date du 26 septembre, sollicitant une participation financière à parts égales entre la CCHC, la CCVV et la SYMAGEV soit 13 300€ par entité et par année.

Le Conseil Communautaire souhaite qu'une réponse soit effectuée à Madame la Présidente du SYMAGEV afin de lui signifier que la CCVV participera au financement, mais n'accepte la répartition proposée. La CCVV souhaite une participation basée sur la population INSEE.

2. GYMNASE

Une question relative à la réfection du gymnase est posée par Marc BRON. La CCVV a contacté un programmiste afin de présenter différents scénarii : réhabilitation, agrandissement, nouvelle construction.



Les différents scénarii seront présentés aux élus en début d'année.

3. ZAE

Patrick SAILLET demande s'il ne serait pas possible de créer un grand panneau avec le nom des entreprises au sein de la ZAE, pour éviter les publicités sauvages et la pollution visuelle. Une fois que tous les travaux seront réalisés, il sera envisagé d'installer un panneau en fonction de la réglementation en vigueur.

4. ECOLE

Une demande d'inscription au sein de l'école maternelle de Bogève pour un élève de moins de trois ans a été effectuée.

Le conseil Communautaire rappelle qu'aucune dérogation ne sera donnée pour l'accueil des enfants de moins de trois ans au sein des écoles maternelles de la Vallée Verte.

Fin de séance : 22h00

